

6527  
Eglise

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT  
DES BEAUX-ARTS.

# Arrêté.

Division  
des Services d'architecture.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts,

Eglise de LERY

Vu la loi du 30 mars 1887;

Vu la loi du 9 décembre 1905;

229.559 /

Vu les délibérations du Conseil municipal  
de Lery, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1908 et  
du 1<sup>er</sup> mars 1911;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des  
Beaux-Arts;

192-156 /

La Commission des Monuments historiques entendue,

## Arrête :

### Article premier.

Le chœur, le clocher et le transept  
de l'église de Lery  
Euse,

sont classés parmi les monuments historiques.

149-94-1909. [9998]

Dépot N° 679  
Archives au Bureau de  
Hypothèques de LOUVIERS, le dix huit janvier  
mil neuf cent vingt trois N° 46 N° 20 et inscrit  
d'office suivant détail ci-contre  
trois francs 99 cimes.  
Le Conservateur,

1	29
2	20
3	99

7  
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du  
département de l' Eure  
et au Maire de la commune de Lery,  
qui seront responsables, chacun en ce qui le  
concerne, de son exécution.

Paris, le 8 juillet 1911

*Sigé*  
Pour le Ministre de l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts  
et par Délégation  
Le Sous Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

*signé: Dujardin-Beaumetz*

Pour ampliation :

Le Chef de la Division des Services d'architecture,



Département :  
EURE

Commune :  
LERY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LOUVIERS  
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405  
27405 LOUVIERS CEDEX  
tél. 02 32 25 71 13 -fax 02 32 25 71 40  
cdfif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Section : D  
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 22/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

